

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20250429DEC036

Objet: Avenant n° 1 au marché n° 2024-728 Création d'un poste de Police et DSIT Lot n° 1
"Démolition - Gros oeuvre-Maçonnerie"

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2024-728 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT - lot n° 1 "Démolition – Gros oeuvre – Maçonnerie" conclu avec la société KARA SAS,

CONSIDERANT qu'en cours d'exécution des prestations ont été supprimées.

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2024-728 :

- Titulaire : SAS KARA – 01480 MESSIMY-SUR-SAONE
- Dénomination du marché : Création d'un poste de Police et DSIT
- Lot n° 1 : Démolition – Gros oeuvre – Maçonnerie
- Objet : Suppression de prestations
- Montant : - 7 046,76 euros H.T.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Création d'un poste de Police et DSIT
Lot n° 1 – Démolition – Gros œuvre - Maçonnerie
N° 2024-728

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **SAS KARA** – 25 allée des chênes – 01480 MESSIMY-SUR-SAONE, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 441 131 067 représentée par son Gérant Monsieur KARADUMAN Mehmet, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 18/01/2024, la Ville de BRON a confié à la société SAS KARA le marché public n° 2024-728 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT – Lot n°1 Démolition – Gros œuvre - Maçonnerie pour un montant de 340 000 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et des prestations ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Démolitions diverses et reprises : + 9 335 euros HT
- Réalisation de chapes dans le bâtiment principal : + 10 164,34 euros HT

Les travaux en moins-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Suppression de l'isolant sous la dalle du bâtiment annexe et modification des chapes : - 26 546,10 euros HT

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus et moins-value est de – **7 046,76 € HT**.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	340 000,00 €	- 7 046,76 €	332 953,24 €
% diminution		- 2,072 %	

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A MESSIMY/S....., le 24/04/2025

SAS KARA

Le Maire,
Jérémy BREAUD


SAS KARA
25 Allée des Chênes
01480 MESSIMY-SAÛNE
Siret : 410414102 00041
sav.kara@gmail.com

#signature#